



# Histoire des Arts 3<sup>e</sup>

## session de juin 2016

### détails de l'épreuve

L'épreuve orale d'Histoire des Arts suscite toujours quelques inquiétudes auprès des collégiens... et de leurs familles ! Aussi, nous avons conçu ce document pour rappeler certains grands principes du Bulletin officiel du 3 novembre 2011 ainsi que les modalités locales d'examen, au collège Bertran-de-Born de Périgueux.

- ➔ L'épreuve orale (obligatoire) aura lieu entre la mi-mai et la mi-juin 2016, une convocation avec la date et l'horaire de passage sera distribuée à chaque élève de 3<sup>e</sup> quelques semaines auparavant ; cette convocation, ainsi qu'une pièce d'identité, seront à présenter au jury le jour de l'épreuve. Ce jour-là, aucun élève de 3<sup>e</sup> n'aura cours.
- ➔ Le jury est constitué de 2 enseignants de l'établissement (donc pas forcément des enseignants de la classe du candidat). Les élèves ne connaissent pas à l'avance les membres du jury devant lequel ils passeront. L'œuvre est soit décidée par le jury, soit tirée au sort parmi les 5 proposées ; en aucun cas le candidat ne choisit son œuvre.
- ➔ Chaque élève peut décider de passer cette épreuve seul ou en groupe de 2 ou 3 élèves. La note obtenue est attribuée de façon individuelle et personnelle, même en cas de passage en groupe.
- ➔ Il n'est pas obligatoire que tous les membres d'un groupe appartiennent à la même classe. Le choix des membres du groupe doit être un acte réfléchi, car une fois la fiche-candidat signée, elle est irrévocable.
- ➔ Chaque sujet de la fiche-candidat est à faire valider par un enseignant, puis l'ensemble du document par le professeur principal, qui vérifie la diversité des thématiques et des domaines.
- ➔ La note est sur 40 points, elle entre dans le calcul final des 360 points obtenus tout au long de l'année de 3<sup>e</sup> et au cours des 3 épreuves écrites de fin juin (français, maths, histoire-géo.). La note n'est connue des élèves et des familles qu'en juillet, en même temps que les résultats du D.N.B.
- ➔ Les élèves peuvent disposer de leur propre cahier d'Histoire des Arts pendant l'épreuve, ils peuvent même le présenter aux membres du jury.
- ➔ Les élèves peuvent vidéo-projecter un document depuis une clé USB, en s'étant assuré au préalable que le format est compatible (fichier Adobe PDF ou Adobe Flash, fichier Microsoft Power Point, fichier image JPG, fichier MP3 ; pour tout autre format, s'adresser au principal-adjoint pour en vérifier la compatibilité le jour de l'épreuve).
- ➔ La plus grande attention des candidats est portée sur le fait que l'évaluation porte sur la qualité de la prestation orale, et non pas sur le contenu du cahier d'Histoire des Arts ou sur la qualité des documents présentés.
- ➔ Un candidat peut faire le choix de s'exprimer partiellement ou totalement en anglais, espagnol, russe ou occitan, à la condition d'avoir exprimé clairement ce choix sur la fiche-candidat et si une œuvre au moins se rapporte avec un pays ou une région de cette langue. Proposer des œuvres en langue étrangère ne signifie pas que le jury portera forcément son choix sur celle-ci.
- ➔ L'épreuve se passe en 3 temps : annonce du sujet choisi par le jury, 5 minutes de préparation, 5 minutes d'exposé par élève (donc 5, 10 ou 15 minutes selon l'effectif du groupe), et 5 minutes d'entretien et de dialogue. Pendant ce dernier temps, on attend des candidats qu'ils mettent en avant leur travail personnel et leurs connaissances, avec un vocabulaire riche et précis, qu'ils évoquent d'autres œuvres en relation avec le thème ou l'époque, etc.
- ➔ Parmi les 5 œuvres que chaque candidat (ou groupe) doit choisir, 3 au moins doivent appartenir aux XX<sup>e</sup> ou XXI<sup>e</sup> siècles (les autres peuvent être plus anciennes) et n'ont pas forcément à avoir été étudiées en classe (elles peuvent être directement issues de la culture personnelle de l'élève).
- ➔ Ces 5 œuvres doivent couvrir au moins 3 thématiques différentes et 3 domaines artistiques différents. Les thématiques sont : États et pouvoir, Ruptures et continuités, Créations et cultures, Espace et temps, Mythes et religions, Techniques et expression. Les domaines artistiques sont : Arts de l'espace, du langage, du quotidien, du son, du spectacle vivant, du visuel.